



Linass-Marcoussis, le 11 octobre 2013

AVIS HEBDOMADAIRE n°972

**AMENAGEMENT DE L'ARTICLE 235-2 DES REGLEMENTS GENERAUX 2013-2014
RELATIF A LA QUALIFICATION DES JOUEURS NÉS EN 1995 ET LICENCIÉS DANS UN CLUB
ENGAGÉ EN COMPÉTITION « BALANDRADE »**

Depuis la saison 2012/2013, les équipes moins de 19 ans ne peuvent s'engager en rassemblement dans la compétition "Balandrade".

Pour la saison 2013/2014, l'application de l'article 235, relatif aux joueurs formés localement, est étendue aux équipes "Balandrade", impliquant de limiter à SEPT le nombre de joueurs qualifiés en licences « Blanche/Jaune », donc mutés lors des saisons 2012/2013 et 2013/2014.

Ce dispositif ayant été présenté aux associations après la validation des mutations de la saison 2012/2013, il a été décidé d'aménager les couleurs de licence des joueurs "moins de 19 ans" des clubs présentant une équipe Balandrade pour la saison 2013/2014 comme suit :

Dans le cas d'un club, engagé en compétition Balandrade lors des saisons 2012/2013 et 2013/2014, il est possible de modifier la couleur de licence des joueurs, nés en 1995 uniquement et mutés en 2012/2013, afin qu'elle soit « Blanche ».

Pour cela, le club du licencié concerné devra transmettre une telle demande de changement de couleur de licence de(s) joueur(s) "Balandrade" à la commission des qualifications de la FFR. Après contrôle de l'engagement du club dans ladite compétition en 2012/2013 et 2013/2014 d'une part et du contrôle de la validation de la mutation du joueur pendant la saison 2012/2013 d'autre part, le département des activités sportives permettra l'édition d'une nouvelle carte de qualification puis informera par courriel le club demandeur et son comité territorial qui, dès lors, s'assureront du renouvellement des cartes.

Le changement de couleur sur la carte de qualification ne prendra effet qu'à compter de la date d'édition de la nouvelle carte à présenter aux officiels de match le jour de la rencontre.

Le présent Avis Hebdomadaire s'applique dès sa publication à l'ensemble des clubs affiliés à la FFR.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Doucet', written in a cursive style.

Alain DOUCET

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur
Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux
Mesdames, Messieurs les Président(e)s des clubs affiliés à la FFR
Ligue Nationale de Rugby
Personnel de la FFR